

N°15 | Année 2021

Les sciences sociales face à la pandémie, entre nouvelles et vieilles marginalités en Europe. Un regard croisé à travers les réalités italiennes

Dossier

## Soutenir les mineurs étrangers non accompagnés pendant le Covid 19 : un aperçu sur le rôle des tuteurs, des associations et des institutions en Italie

Lucia Montesanti, Francesca Veltri

---

### Résumé

Français / English

L'essai analyse la condition des mineurs étrangers non accompagnés en Italie pendant la pandémie de Covid 19, en examinant en particulier comment les restrictions ont affecté les processus de socialisation auxquels les mineurs étrangers non accompagnés sont confrontés dans la société d'arrivée. Une attention particulière a été portée aux domaines les plus touchés (école et entrée dans le monde du travail) mettant en évidence les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les mineurs, les tuteurs et les associations, face à cette condition d'émergence.

The essay analyses the condition of unaccompanied foreign minors in Italy during the Covid-19 pandemic, looking at how the restrictions affected the minors' socialisation processes in the Italian society. Particular attention was paid to the areas most affected (school and entry into the world of work) highlighting the adaptation strategies implemented by minors, guardians, and associations, confronted with this condition of emergence.

---

### Entrées d'index

**Mots clés :** migration, pandémie, mineurs, socialisation, formation professionnelle

**Key words :** migration, pandemic, minors, socialisation, professional training

---

## Texte intégral

### Introduction

La pandémie de Covid-19 a eu des effets dévastateurs sur toutes les catégories professionnelles et sociales, mais ils ont été particulièrement lourds sur les adolescents, qui du jour au lendemain ont perdu la possibilité d'aller à l'école (sinon à distance), de rencontrer leurs pairs et de s'ouvrir à de nouvelles expériences. Plus dramatique encore a été la situation des adolescents qui entrent dans la catégorie des mineurs étrangers non accompagnés, dont l'arrivée, malgré les difficultés croissantes, s'est poursuivie tout au long de 2020. Après une enquête sur les migrations de mineurs pendant la pandémie (d'où ils arrivent, comment ils se déplacent, quels types de difficultés, par exemple les quarantaines, ils rencontrent à leur arrivée) nous verrons comment - à la fois pour ceux qui étaient déjà en Italie, mais plus encore pour les nouveaux arrivants - l'emprisonnement dans les structures d'accueil, le manque de contacts et de repères, et parfois même l'incapacité même à comprendre ce qu'il se passe en raison des barrières linguistiques et socioculturelles, a affecté leur statut déjà extrêmement fragile, réveillant des souvenirs d'expériences traumatisantes passées (comme l'emprisonnement en Libye). Les deux domaines les plus touchés sont sans doute l'école (notamment en ce qui concerne les centres provinciaux d'éducation des adultes (CPIA), qui accueillent la majorité des mineurs), et le travail (interruption des stages et d'opportunités de qualification et d'emploi) qui en cascade ont produit des effets négatifs sur l'obtention de papiers et des permis de séjour.

Tout cela affecte aussi le processus de resocialisation auquel les mineurs sont confrontés en tant que tels, en devant faire face à des nouvelles normes, qui cette fois-ci ne sont pas liées seulement au changement de pays, mais aussi à la pandémie elle-même (l'usage de masques, le couvre-feu, etc.).

L'article s'interroge sur comment les associations bénévoles et les tuteurs – qui ont le rôle d'aider les jeunes migrants à gérer le parcours d'intégration dans le pays d'accueil – ont réagi à la situation, quelles stratégies d'adaptation ont été mises en œuvre et avec quelle efficacité.

Pour répondre à cette question, on fera référence aux rapports de différentes associations et à l'observation participante dans un chat pour les tuteurs de mineurs du Latium. Les catégories théoriques de socialisation primaire et secondaire définies par Berger et Luckmann (1966) constitueront le modèle de référence pour l'analyse du processus de socialisation de mineurs dans une condition d'émergence.

## Du début du nouveau millénaire à l'époque du Covid : d'où et comment arrivent les mineurs en Italie ?

Le phénomène migratoire aujourd'hui comme par le passé implique aussi des mineurs seuls (mineurs étrangers non accompagnés, dorénavant mineurs), qui abandonnent leurs communautés pour se rendre dans de nouveaux pays, souvent très différents de ceux d'origine, traversant de multiples frontières, faites non seulement de villes, mais aussi de déserts, de mer, etc. Les premiers flux de mineurs en Italie remontent aux années 1950, atteignant des niveaux importants à partir des années 1990 (Salimbeni, 2011).

Cependant, les projecteurs ne se sont tournés vers eux que récemment, lorsque la mise en place, en 1998, d'une base de données spécifique sur les arrivées de mineurs en Italie au sein du Comité des mineurs étrangers (CSM)<sup>1</sup> permet d'esquisser un aperçu plus ou moins précis du phénomène (Silva et Campani, 2004) et aussi de prendre conscience de son entité et de sa portée. Ce n'est pas une tâche facile, puisque les soi-disant mineurs invisibles échappent aux observateurs locaux, c'est-à-dire qu'il y a un groupe considérable de mineurs qui effectuent leur parcours d'intégration dans l'ombre, évitant les procédures d'identification qui devraient être effectuées lors de leur arrivée dans les centres de première réception (Ricucci, 2018). Malgré ces difficultés, à partir de 2000, l'Italie a mis en place des outils pour réaliser une enquête systématique, sur une base mensuelle, des mineurs qui débarquent sur nos côtes (notamment en Sicile et ses îles, en Calabre, dans les ports de Bari, Brindisi, Ancône et Venise), ou qui arrivent sur notre territoire après avoir franchi les frontières le long de la chaîne alpine, ou encore en débarquant aux aéroports de Fiumicino et Malpensa.

Les difficultés à se procurer des données précises à l'égard des flux de mineurs du 2000 à aujourd'hui ont toujours existé. Cet essai s'efforce d'établir un tableau aussi complet que possible, en vérifiant et comparant les différentes données actuellement disponibles.

De 2000 à 2020, on a enregistré en Italie l'arrivée de 187 571 mineurs, avec une moyenne annuelle de 8 932 unités. Comme on peut le voir sur la fig. 1, dans la migration des mineurs arrivés dans notre pays au cours des vingt années examinées, trois phases différentes peuvent être identifiées, qui présentent à la fois des spécificités et des constantes.

Parmi les spécificités, nous avons la nationalité des migrants et la consistance numérique enregistrée après leur prise en charge par les structures d'accueil italiennes, notamment en Sicile, en Calabre et dans les Pouilles (Save the Children, 2012). Ce sont deux catégories analytiques étroitement liées, car l'ampleur des flux migratoires est directement proportionnelle aux changements économiques, sociaux et politiques qui se produisent, à certains moments historiques, dans certaines régions du monde (Asie, Afrique, L'Europe de

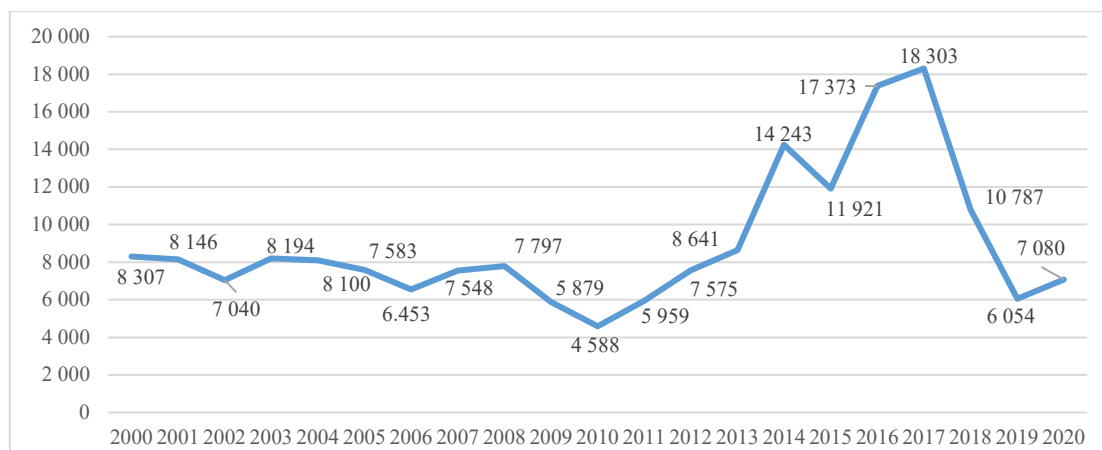
---

<sup>1</sup> Le CSM est un organe interministériel institué par l'art. 33 du décret législatif du 25 juillet 1998 n. 286, afin de protéger les droits des enfants accueillis, dont les compétences ont été transférées en 2012 à la Direction générale de l'immigration et des politiques sociales.

l'Est). Des zones qui, au début du nouveau millénaire, ne sont que marginalement affectées par les processus de mondialisation (Giddens, 1994) et des technologies innovantes et sophistiquées (Castells, 1996) et sont presque totalement privées des outils nécessaires pour contrer les risques globaux technologiques, écologiques et de cohésion sociale (Beck, 1999, 2000). Toutes ces conditions vont créer un terrain fertile pour le déplacement de grands groupes sociaux, en particulier de ceux qui sont les plus vulnérables économiquement à l'intérieur des différentes communautés. Le sexe et l'âge, en revanche, représentent des traits communs aux trois phases, suivant donc une tendance homogène (Carbone, 2020).

La première phase, qui se prolonge sur une décennie, peut être définie comme fluctuante, puisque le nombre de mineurs change presque annuellement, la valeur minimale étant atteinte en 2010, alors que les mineurs sont environ la moitié de ceux de 2000 (-3 719).

Fig. 1 : la présence de mineurs en Italie, 2000-2020.



Source : les données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Comme on peut le voir sur la fig. 1, une première baisse significative des arrivées de mineurs dans notre pays a été enregistrée en décembre 2002 (-1 106 unités par rapport à 2001). Ceci est probablement dû à la loi n° 189, mieux connue sous le nom de loi Bossi-Fini en raison des deux premiers signataires – Umberto Bossi, alors ministre des Réformes institutionnelles et Gianfranco Fini, à l'époque vice-président du Conseil des ministres – qui a radicalement changé la législation sur l'immigration et l'asile (Pepino, 2002). Les mineurs entre 16 et 17 ans, qui représentent plus de la moitié des mineurs (voir tableau), sont fortement frappés par cette nouvelle législation (Signorelli et Santangelo, 2014). En 2010 il y a une baisse significative également (-1 221 par rapport à 2009), liée au traité d'amitié, de partenariat et de coopération entre l'Italie et la Libye – le traité de Benghazi – stipulé par Silvio Berlusconi et Mu'ammar Kadhafi en août 2008, qui entre en vigueur en février 2009. Cet accord prévoit le contrôle des frontières terrestres libyennes et une politique de rapatriement en Libye des migrants, adultes et mineurs, qui se trouvent dans les eaux internationales, violant pour ces derniers l'obligation de les accueillir prévue par l'art. 6 de la Convention de New York, à laquelle l'Italie adhère, pour protéger leur survie et leur développement (*Ibid.*).

Tableau 1 : Distribution de mineurs en Italie par pays d'origine, 2000-2010 en pourcentages

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Afghanistan				0,8			6,3	7,0	16,0	13,3	20,7
Albanie	69,1	54,2	30,1	27,0	17,9	14,0	17,4	17,2	12,5	11,7	10
Bangladesh									2,5		11
Égypte									12,0	13,8	11,1
Érythrée									5,0	3,7	
Maroc	7,7	14,8	25,6	24,4	20,7	18,6	21,7	19,8	15,3	15,1	14,7
Nigéria									4,1	3,9	
Palestine								14,0			
Sénégal									2,2		4,3
Somalie									3,9	4,4	0,3
Roumanie	5,9	8,0	20,8	26,0	38,9	34,5	33,5				
Tunisie				0,9					2,7		2,8
Autre	17,3	23,0	23,5	20,9	22,5	32,9	21,1	42,0	23,8	34,1	25,1

Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

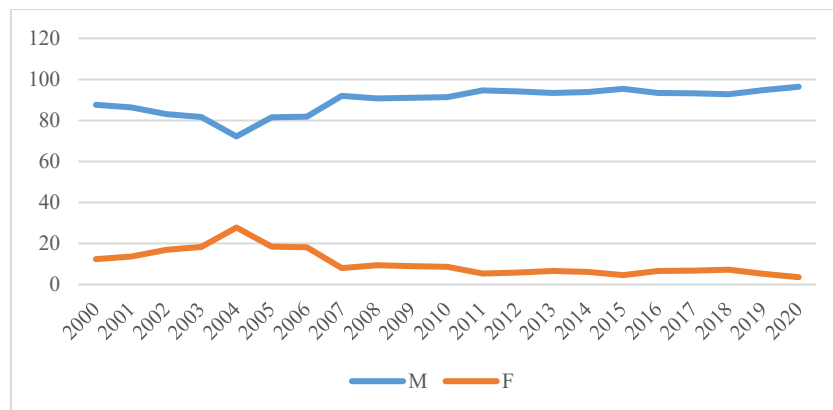
Comme l'indique le tableau 1, entre 2000 et 2006, les mineurs proviennent principalement d'Albanie, du Maroc et de Roumanie, avec des pourcentages allant d'un niveau minimum de 67,1% en 2005 à un niveau maximum de 82,7% en 2000. L'Albanie détient la primauté des présences dans les premières trois années analysées. Il y a aussi une quantité importante de mineurs qui proviennent de Roumanie, jusqu'à son entrée dans l'Union européenne en janvier 2007, ce qui a entraîné la fin de la permanence de mineurs roumains dans les statistiques sur les mineurs, même s'ils continuent à représenter une grande partie de la population migrante (Ricucci, 2018). Ces trois pays sont aussi les lieux d'origine de la plupart des migrants adultes (Carbone, 2020).

Dans les années suivantes, les pourcentages de mineurs albanais et marocains qui arrivent en Italie sont inférieurs à ceux du passé. En même temps, les flux de mineurs en provenance d'autres territoires s'intensifient. C'est par exemple le cas de mineurs provenant de l'Afghanistan, qui en cinq ans ont vu leur présence tripler, passant de 6,3% du 2006 à 20,7% du 2010. Les arrivées d'Afrique du Nord atteignent également des niveaux importants (Signorelli et Santangelo, 2014). Ce sont les premiers signes des processus qui mèneront aux printemps arabes, c'est-à-dire à la série de révoltes qui ont commencé en Tunisie fin 2010, en déclenchant d'importantes transformations en Afrique du Nord, notamment la dissolution de l'ordre

politique en Libye, le renouvellement du système politico-institutionnel au Maroc et l'ouverture de nouveaux cycles constitutionnels en Tunisie et en Égypte (D'Ignazio *et al.*, 2014).

Quant au sexe, il y a une prédominance masculine. Néanmoins, dans cette première phase analysée, la composante féminine représente encore une partie importante, avec des pourcentages à deux chiffres. Elle est composée surtout de jeunes filles roumaines, qui de 2000 à 2006 sont victimes d'exploitation sexuelle (Signorelli et Santangelo, 2014).

Fig. 2 : Distribution de mineurs en Italie par genre, 2000-2020.



Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

On a aussi analysé l'âge de mineurs qui arrivent pendant cette première phase. On voit dans la tableau 2 que le groupe d'âge des jeunes gens entre 15 et 17 ans représente la grande majorité des mineurs, avec une prévalence nette de ceux qui atteignent 17 ans. Dans la décennie 2000-2010, ce groupe dépasse 80% du nombre total de mineurs enregistrés en Italie.

Tableau 2 : Distribution de mineurs en Italie par groupes d'âge, 2000-2020, en pourcentages

	0-6	7-14	15	16	17
<b>2000</b>	13,0		87,0		
<b>2001</b>	3,6	15,2	11,9	23,0	46,3
<b>2002</b>	1,9	22,0	21,2	35,4	19,5
<b>2003</b>	2,2	14,5	12,2	24,5	46,6
<b>2004</b>	4,8	16,0	13,1	24,9	41,2
<b>2005</b>	1,7	15,7	13,3	25,9	43,4
<b>2006</b>	1,5	16,2	12,8	23,0	46,5
<b>2007</b>	0,8	11,3	12,3	25,5	50,1
<b>2008</b>	1,0	13,0	14,5	30,5	41,0

<b>2009</b>	1,0	12,5	10,4	23,0	53,1
<b>2010</b>	0,4	10,9	11,1	22,6	55,0
<b>2011</b>	1,2	8,3	10,5	25,9	54,1
<b>2012</b>	0,8	8,4	9,8	25,0	56,0
<b>2013</b>	0,4	10,3	12,5	24,7	52,1
<b>2014</b>	0,2	9,8	12,3	29,5	48,2
<b>2015</b>	2,0	19,0	14,0	24,0	41,0
<b>2016</b>	1,2	14,8	10,4	25,8	47,8
<b>2017</b>	0,6	6,1	9,6	23,4	60,3
<b>2018</b>	0,8	6,2	8,0	24,8	60,2
<b>2019</b>	0,7	4,5	7,2	26,1	61,5
<b>2020</b>	0,4	4,4	6,6	21,8	66,8

Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Il est important de souligner qu'il y a toujours eu de nombreuses difficultés pour établir une évaluation exacte de l'âge de mineurs, étant donné le manque fréquent de papiers sur eux, ou leur provenance de pays où il n'y a pas d'enregistrement à la naissance. Il y a eu à cet égard un débat sur la possibilité de forcer les mineurs à subir des méthodologies invasives pour établir leur âge, car cela violerait les droits de l'homme, ainsi que le droit de l'enfant à l'écoute de sa volonté et à l'intégrité de sa santé physique (Elia, 2011). Ce sont en outre des méthodologies peu fiables au point de vue scientifique (Savio, 2015). Dans le cas d'un mineur demandant une protection internationale ou victime d'exploitation sexuelle, la loi actuelle prévoit la nécessité du consensus aux examens médicaux par le mineur lui-même ou par son représentant légal. Le refus du mineur de se soumettre à un examen médical ne constitue pas un motif pour empêcher l'acceptation de la demande de protection internationale ou l'adoption de la décision, puisque l'identification de l'âge est une condition essentielle pour activer les mesures de protection et d'assistance de l'enfance, y compris le droit d'être accueilli dans une structure pour mineurs, avoir un tuteur, ne pas être expulsé ou détenu dans un CIE<sup>2</sup>. Nous avons tout de même enregistré le risque que l'on profite des difficultés linguistiques des mineurs pour les pousser à se déclarer majeurs<sup>3</sup>.

Celle qui peut être considérée comme la deuxième phase d'arrivée des mineurs en Italie commence en 2011 et se termine en 2017. Comme le montre la fig. 1, le nombre d'enfants et de jeunes gens augmente de plus en plus. Il s'agit de ceux qui « ne peuvent pas trouver refuge contre la guerre, la violence ou l'extrême pauvreté chez eux, et donc sont contraints de faire

<sup>2</sup> [<https://www.asgi.it/minori-stranieri-accertamento-eta/>].

<sup>3</sup> [[https://www.retesai.it/wp-content/uploads/2016/11/FaqAccertamento-et%c3%a0\\_rev-legge-Zampa\\_def.pdf](https://www.retesai.it/wp-content/uploads/2016/11/FaqAccertamento-et%c3%a0_rev-legge-Zampa_def.pdf)].

face à des voyages dangereux » (Save the Children, 2017, p. 18). Cependant, c'est une croissance qui présente une intensité différente dans les années considérées. Concrètement, après une augmentation régulière mais modeste au cours des trois premières années – les mineurs passent de 5 959 en 2011 à 8 461 en 2013 (+2 502) – on assiste ensuite à une explosion du phénomène. En effet, l'ampleur du flux de mineurs enregistré dans notre pays de 2014 à 2017 est environ le triple de celui que l'on a enregistré durant les trois premières années de la deuxième phase (61 840 mineurs contre 22 175). Cela signifie que « près de 3 mineurs sur 4 arrivés en Italie ces dernières années l'ont fait en affrontant seuls le voyage, témoignage d'un phénomène structurel et de longue durée, présent partout dans le monde, mais qui est particulièrement significatif pour ceux qui tentent d'atteindre l'Italie et l'Europe depuis l'Afrique en passant par la Méditerranée centrale » (Save the Children, 2017, p. 27).

Cette tendance reflète celle du flux migratoire plus général, qui atteint des niveaux de plus en plus élevés, en raison des révoltes des printemps arabes (qui de Tunisie se propagent d'abord en Égypte puis, de manière plus sanglante, en Libye, au Yémen et en Syrie), mais aussi par l'aggravation persistante des conditions socio-économiques d'une grande partie des territoires du continent africain (Save the Children, 2017).

Dans le cas de la Corne de l'Afrique, par exemple, ceux qui partent laissent derrière eux des conditions de malnutrition sévère (qui touche 2 enfants sur 3 en Érythrée et en Somalie), les épidémies et l'extrême pauvreté. De plus, en Érythrée, ils sont en train de fuir la violence et la torture, l'absence de libertés civiles et l'obligation du service militaire à vie pour les garçons et les filles. En Somalie, on subit les conséquences des conflits armés pour le contrôle des territoires et d'une grave crise alimentaire proche de la famine. [...] Les mineurs d'origine égyptienne qui font face à la traversée de la Méditerranée avec l'Italie comme objectif, ont au contraire derrière eux la grave crise économique et agricole qui a contraint de nombreuses familles égyptiennes à abandonner les zones rurales pour les grands centres urbains, en les privant des principaux moyens de subsistance<sup>4</sup>.

Ce que l'on vient de dire est amplement confirmé par l'analyse des pays d'origine des mineurs (tableau 3), qui met en évidence l'importance de nouvelles routes migratoires, aux côtés des routes traditionnelles et désormais consolidées. En 2011, 53% des mineurs sont des Afghans, des Tunisiens, des Égyptiens et des Bengalais. L'augmentation des mineurs originaires d'autres pays d'Afrique subsaharienne, comme le Mali et la Côte d'Ivoire, est également significative, passant respectivement de 0,1% et 1,1% à 6% et 5,8%.

Tableau 3 : Distribution de mineurs en Italie par pays d'origine, 2011-2020 en pourcentages

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

<sup>4</sup> [<https://www.savethechildren.it/press/minori-stranieri-non-accompagnati-tra-2012-e-2016-triplicato-il-numero-di-under-14-e>].



Afghanistan	14,1	15,7	12,9	6,0	2,8	2,1		2,8	1,4	2,5
Albanie	5,0	9,3	9,5	9,9	12,0	9,3	9,2	14,4	27,7	13,7
Bangladesh	8,5	18,6	13,8	5,8	5,7	5,1	4,7	2,9	8,0	22,0
Côte d'Ivoire	5,8	1,4		0,7	2,0	5,3	7,6	7,1	5,4	3,4
Égypte	15,1	16,2	21,2	23,3	23,1	15,9	9,9	8,6	8,8	9,8
Érythrée		1,7	6,3	12,4	9,9	7,7	8,0	7,1		
Gambie		0,7	2,5	10,5	9,7	13,3	12,0	8,3	4,3	1,4
Ghana	4,7	1,2	0,8	1,6	2,0	2,0				
Guinée		0,5	0,4	0,7	2,1	6,7	9,6	7,4	3,6	
Mali	6,0	2,0	1,4	4,5	3,9	5,0	5,9	5,5	3,0	1,8
Maroc	6,4	5,6	3,9	2,2	1,7	1,0		2,0	2,8	1,9
Nigéria	7,2	1,2	1,3	3,4	5,8	8,3	7,0	5,2		
Pakistan	2,9	2,0	2,0	1,0	1,5	1,7	2,1	5,1	8,3	8,1
Kosovo		1,4	2,0	1,1	2,2	1,7		2,9	5,4	2,3
Sénégal	2,2	2,0	2,5	3,1	4,3	4,8	5,5	4,7	4,0	1,8
Syrie	3,2	4,9	7,2	0,7						
Somalie		6,0	9,0	10,4	5,8	4,7	4,6	4,4	2,4	4,4
Tunisie	15,3	5,9	2,3	1,2	0,6	0,5	1,4	3,7	4,6	15,3
Autre	3,6	3,7	1,0	1,5	4,9	4,9	12,5	7,9	10,3	11,6

Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Durant les deux années suivantes, à l'exception des mineurs tunisiens, dont le nombre se réduira, la moitié des mineurs sont encore représentés par des Afghans, des Bengalis et des Égyptiens. Il y a également une augmentation des Albanais, des Somaliens et des Syriens.

De 2014 à 2017, l'Égypte est le premier pays d'origine des mineurs, avec plus de 23% des départs de mineurs dans les deux années qui ont suivi le coup d'État de l'armée nationale, dirigé par le général Abdel Fattah al-Sissi contre le président Mohamed Morsi. Les mineurs en provenance d'Érythrée, de Gambie, du Nigéria et de Guinée seront également en augmentation, tout comme ceux qui quittent le Mali et le Sénégal.

Bien que la deuxième phase ait fait enregistrer un changement dans la nationalité des mineurs qui arrivent en Italie, l'âge et le sexe restent inchangés. Les enfants âgés de 15 à 17 ans restent

le groupe prédominant, atteignant et dépassant le seuil de 90%. Parmi ceux-ci, bon nombre sont sur le point de devenir majeurs. On constate aussi que les mineurs de sexe masculin sont encore les sujets les plus présents dans ces voyages de l'espoir. Cependant, on aperçoit une augmentation dans les arrivées de jeunes filles africaines, principalement en provenance du Nigéria et de l'Érythrée.

En ce qui concerne le sexe, le nombre total de mineures seules acceptées dans le pays a quadruplé entre 2012 et 2016, passant de 440 à 1 832 (7,6% du nombre total de mineurs enregistrés à la fin de 2016), avec une présence croissante de mineures nigérianes (717), à haut risque de traite pour la prostitution, et des Érythréennes (440), la plupart desquelles disent avoir été victimes à plusieurs reprises de violences sexuelles<sup>5</sup>.

La troisième et dernière phase, celle de la contraction, comprend la période de 2018 à 2020 et se distingue par une diminution générale de la présence de mineurs étrangers seuls sur le territoire italien (fig.1). Cette phase est affectée par la contraction globale des débarquements, soit en raison de la crise générale de l'emploi dans notre pays (Blangiardo et Ortensi, 2021), soit en conséquence des multiples effets négatifs découlant de l'apparition soudaine sur la scène mondiale du Covid-19.

Si la baisse des arrivées de mineurs est importante en 2018, avec 7 516 unités de moins par rapport à l'année précédente, elle diminue encore en 2019, puis marque une légère reprise en 2020 (+1 026 par rapport à 2019). Une reprise qui semble se confirmer également en 2021 : à la fin du mois de mars, 6 612 mineurs sont enregistrés en Italie<sup>6</sup>. L'Albanie et l'Égypte sont les principaux pays d'où les mineurs ont émigré au cours des trois dernières années. Il y a aussi une croissance significative chez les mineurs en provenance du Bangladesh, qui de 2,9% en 2018 passent à 22% en 2020, et de la Tunisie, qui revient au niveau de 2011, après avoir vu fluctuer ses valeurs autour de 3,9%. La présence des Pakistanais a également augmenté, surtout pendant ces deux dernières années, atteignant une valeur trois fois supérieure à celle de 2011. Les mineurs qui arrivent dans cette période sont majoritairement des mâles, pour la plupart entre 15 et 17 ans. Quant aux filles, elles viennent de pays comme le Nigéria, l'Albanie et la Côte d'Ivoire et sont surtout victimes de la traite de la prostitution ; qu'il suffise de dire qu'en 2018, 1 414 jeunes filles nigérianes ont été interceptées, soit 64% du total (2 210), alors qu'elles étaient forcées à se prostituer ; en revanche, l'année précédente leur nombre s'élevait à 929, soit 66% du total (1 396) (Save the Children, 2019).

La propagation de la pandémie a-t-elle entraîné des changements dans la migration des mineurs seuls débarqués sur territoire italien ? Et de quelle nature ? Les réponses à ces questions peuvent découler de l'examen des principales catégories que nous avons considérées jusqu'à présent (quantité de flux, citoyenneté, sexe et âge des mineurs). Pour comprendre si la

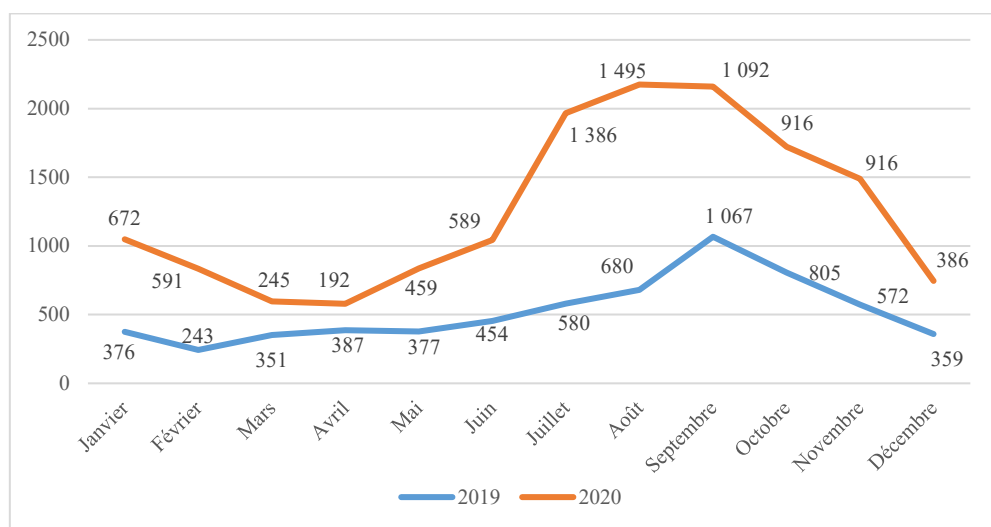
---

<sup>5</sup> [<https://www.savethechildren.it/press/minori-stranieri-non-accompagnati-tra-2012-e-2016-triplicato-il-numero-di-under-14-e>].

<sup>6</sup> [<https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/immigrazione/focus-on/minori-stranieri/Documents/Report-MSNA-mese-marzo-2021.pdf>].

pandémie a eu des conséquences sur la mobilité des mineurs d'un point de vue quantitatif, on peut comparer les entrées mensuelles enregistrées en Italie en 2020 et avec celles enregistrées l'année précédente. La Fig. 3 montre une première tendance à la réduction des entrées à partir de janvier 2020 jusqu'en avril 2020, en raison des mesures restrictives introduites au niveau national pour faire face à l'urgence pandémique. La diminution est beaucoup plus forte de celle enregistrée à la même période de 2019, et elle va se prolonger pendant les mois au cours desquels le Premier ministre de l'époque, Giuseppe Conte, impose pour la première fois la fermeture de toutes les activités économique-productives considérées comme non essentielles, déclarant la zone rouge pour le pays, c'est-à-dire la phase 1 de la pandémie (De Luca *et al.*, 2020).

Fig. 3 : Tendance mensuelle des entrées de mineurs en Italie, 2019-2021.



Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Au cours de l'été 2020, la pandémie s'arrête. Les frontières sont rouvertes, les activités économiques et récréatives fonctionnent à nouveau, il y a la possibilité d'utiliser différents moyens de transport (par mer, terre et air). Par conséquent, les arrivées recommencent à croître jusqu'en août, date à laquelle on atteint la valeur maximale des entrées mensuelles de mineurs (1 495), légèrement inférieure à 200 unités par rapport au chiffre global des 4 premiers mois de 2020 (1 700). La tendance s'inverse à nouveau à l'automne, lorsque la pandémie recommence et que de nouvelles restrictions sont réintroduites par le gouvernement italien. Cependant, le nombre de mineurs arrivés en Italie en décembre 2020 est légèrement inférieur à celui de décembre 2019 (359 contre 386), et à la valeur enregistrée en début de l'année 2020 (376).

La pandémie ne semble donc pas avoir bloqué les arrivées, sauf pendant les premiers mois de 2020 lors de la fermeture totale du pays ; toutefois, le Covid 19 affecte considérablement les pays d'origine, l'âge et le sexe des mineurs. Si l'on regarde l'origine des mineurs seuls, on constate en 2020 une forte baisse des arrivées d'Albanie (-14 points de pourcentage) : « alors

qu'en janvier 2020 ils étaient 96, avec une moyenne similaire à celle de l'année précédente, le nombre de mineurs seuls albanais était pratiquement zéro en avril et mai 2020 et de quelques unités seulement dans la dernière partie de l'année »<sup>7</sup>.

En raison de la fermeture de la route libyenne, il y a aussi une diminution de mineurs qui proviennent de l'Afrique subsaharienne, c'est-à-dire de Gambie, Guinée, Sénégal et Côte d'Ivoire, et cela se répercute également chez les migrants adultes. Les mineurs ressortissant de ces pays, y compris les Nigériens, représentaient en revanche plus de 40% des mineurs seuls accueillis dans les structures italiennes lors de la soi-disant « crise migratoire » de la deuxième phase<sup>8</sup>. Enfin, on voit se réduire la présence de mineurs originaires des pays du Moyen-Orient, comme la Syrie et l'Irak. Ils sont maintenant inclus dans l'item « autre » car leurs valeurs sont infinitésimales. On enregistre la même situation pour les mineurs provenant des zones de guerre, comme l'Érythrée et la Somalie<sup>9</sup>.

*A contrario*, le Pakistan et l'Égypte maintiennent le niveau de migration de leurs mineurs presque inchangé, et le Bangladesh connaît une forte augmentation (+12 points de pourcentage par rapport à 2019) dès que les mesures anti-Covid-19 vont s'assouplir. Quant à la Tunisie, elle a enregistré une forte hausse (+ 10,7%), puisque le canal de Sicile est encore une route utilisable même pendant la période pandémique tant pour les mineurs que pour les adultes<sup>10</sup>.

S'agissant de l'âge, on voit que la pandémie bloque le départ des mineurs des tranches d'âge inférieures (moins de 16 ans), alors que l'on assiste à une augmentation des jeunes gens de 17 ans. Les arrivées des filles sont également en diminution, enregistrant la valeur la plus basse jamais signalée depuis 2000. La pandémie interrompt probablement l'activité liée au trafic de prostitution, il n'y a donc plus aucun intérêt à laisser partir les filles. De plus, les jeunes hommes qui partent sont désormais proches de la majorité, c'est donc pour eux la dernière chance d'entrer en Italie en bénéficiant de l'accueil réservé aux mineurs, alors que peut-être les plus jeunes préfèrent renvoyer un voyage qui est déjà fort dangereux dans des conditions normales, en attendant des temps meilleurs.

### **Les mineurs non accompagnés face au Covid 19**

Au début de mars 2020, l'Italie est le premier pays européen à inaugurer la saison des *lockdown*, après avoir été frappé par la pandémie de Covid 19. Les mois suivants, les autres nations devront également faire face à une succession de fermetures totales, fermetures partielles, ouvertures plus ou moins larges, nouvelles fermetures. En Italie, on commence par trois mois de suspension absolue des activités sociales, culturelles et récréatives, puis on passe à des

---

7 [https://www.secondowelfare.it/immigrazione-e-accoglienza/i-flussi-di-minori-stranieri-non-accompagnati-nell'anno-della-pandemia.html].

8 *Ibidem*.

9 *Ibidem*.

10 *Ibidem*.

fermetures sélectives : épisodiquement, les régions deviennent rouges, oranges ou jaunes en fonction de la variation du niveau de contagion dans les différents territoires, avec des restrictions plus ou moins rigides qui en découlent. Tout cela entraîne de graves dommages économiques, alors que sur le plan psychologique, les plus touchés semblent être les enfants et les adolescents, contraints de suivre les cours chez eux, sans pouvoir aller à l'école, faire du sport ou rencontrer des pairs<sup>11</sup>. Cependant, si cela concerne tous les jeunes résidant en Italie, il existe différents niveaux de problèmes : les mineurs issus de familles avec peu de ressources économiques et culturelles, dont les parents ne peuvent pas les aider avec le téléenseignement, sont les plus pénalisés. Il existe également une minorité particulièrement fragile, celle des mineurs étrangers non accompagnés (mineures), à qui cet article est dédié. Pour beaucoup d'entre eux, en particulier ceux qui, malgré les restrictions, ont continué à arriver en 2020, l'expérience de la pandémie a été vécue avec colère, peur, parfois même incompréhension de ce qui se passait.

Des cours sporadiques, des relations sociales limitées et des activités de loisirs suspendues ont créé de l'inconfort et de la souffrance chez les enfants de toutes nationalités. Pour ceux qui se retrouvent dans un pays étranger sans le soutien quotidien de leurs parents, ces sentiments pèsent comme des rochers. [...] L'incertitude existentielle a provoqué des altérations du comportement et même des réactions psychosomatiques<sup>12</sup>.

Chacun des mineurs étrangers non accompagnés a grandi dans une société différente de celle où ils sont arrivés par la migration. Lors de la socialisation primaire, les mineurs ont intériorisé une certaine vision du monde, un langage, des habitudes, des rôles et des normes valables pour tous les habitants de leur univers symbolique. Ils se sont ainsi préparés à une socialisation secondaire enracinée dans les comportements déjà appris : la socialisation secondaire concerne en fait l'apprentissage des codes, des langages et des comportements propres à la profession exercée, à la croyance politique ou à la religion auxquelles on appartient. Il y a des règles communes à tous, et des règles qui ne s'appliquent qu'au sein des différents sous-univers : par exemple, tous les enfants apprennent à obéir aux lois de leur pays, mais le fait d'être chrétiens ou musulmans les conduira à suivre des parcours différents et parfois même opposés entre eux mais cohérents avec les lois en vigueur.

La socialisation primaire est la première socialisation qu'un individu entreprend dans son enfance, à travers laquelle il devient membre de la société. La socialisation secondaire est le processus ultérieur qui introduit un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs [...] de sa société (Berger et Luckmann, 1966, p. 181).

En conséquence, « la socialisation primaire est généralement la plus importante pour l'individu, et la structure fondamentale de toute socialisation secondaire doit ressembler à une socialisation primaire » (*Ibid.*). Cette dernière « se produit dans des circonstances chargées de

---

11 [<https://www.unicef.it/covid-19/>].

12 Merli G., « Covid-19, Effetto terremoto sui minori stranieri non accompagnati », *Il Manifesto*, 29-11-2020 [<https://ilmanifesto.it/covid-19-effetto-terremoto-sui-minori-stranieri-non-accompagnati/>].

composantes émotionnelles. En effet, il y a de bonnes raisons de croire que sans un tel attachement émotionnel aux personnes qui s'occupent de l'enfant, le processus d'apprentissage serait difficile, voire impossible. Grâce à cette identification avec les personnes qui s'occupent de lui, l'enfant devient capable de s'identifier, d'acquérir une identité cohérente et plausible » (*Ibid.*, p. 183).

Que se passe-t-il si ces enfants, au seuil de l'âge adulte, ne s'engagent pas sur la voie de la socialisation secondaire dans leur univers d'origine, mais changent plutôt de société, arrivant dans un univers où différents modèles de comportement sont en place ? Dans ce cas, la socialisation secondaire ne peut pas se greffer sur des schémas appris pendant l'enfance ; ces mêmes schémas seront révolutionnés, plus ou moins radicalement, et il faudra en apprendre de nouveaux. Au lieu de rejoindre un sous-groupe de leur propre univers, les mineurs entrent dans un nouvel univers tout court. Et cette fois, le fait de ne pas être accompagnés par un membre de la famille signifie qu'ils devront passer par une resocialisation similaire à celle qu'ils ont déjà vécue dans leur enfance sans avoir à leurs côtés une personne émotionnellement significative qui puisse les aider. En effet, la migration en elle-même implique toujours un processus de resocialisation qui voit ces enfants confrontés à des habitudes, coutumes, normes et règles souvent différentes de celles apprises lors de la socialisation primaire. Déjà considérés comme des adultes dans nombre de leurs pays d'origine, lorsque ces enfants arrivent en Italie, ils se découvrent adolescents ; pour la plupart d'entre eux, l'école est parfois une nouveauté absolue. Ainsi, à l'apprentissage déjà fatigant d'une nouvelle langue s'ajoute l'alphabétisation, la découverte de nouvelles façons de manger, la perte de repères religieux ou familiaux, l'insertion dans une communauté d'accueil, les relations avec les éducateurs, les services sociaux, les tuteurs bénévoles.

La figure du tuteur, même en temps normal, « est très importante dans le chemin que les mineurs étrangers entreprennent dans notre pays, non seulement pour offrir un soutien dans les procédures bureaucratiques, mais parce qu'elle peut devenir un point de repère » (Save the Children, 2019, p. »1). Il s'agit donc d'un repère qui est valable au niveau social et émotionnel. Cela n'est pas vrai pour tous les tuteurs, car il y en a qui ne vont pas au-delà des contacts pour les questions administratives, mais pour la plupart d'entre eux, le rôle de tuteur implique une présence réelle dans la vie des mineurs. On lui demande de représenter un parent qui n'est pas un parent, de créer des liens affectifs avec les mineurs sans se substituer aux parents qu'il a eus, ou qu'il a encore dans son pays d'origine. Tout cela a évidemment le but de filtrer l'apprentissage de la vie dans le nouvel univers symbolique, d'établir un substitut de cette identification enfantine dans les adultes de référence, pour faciliter le développement d'un nouvel enracinement, d'une nouvelle appartenance.

La pandémie bouleverse les étapes de ce parcours, en ajoutant de nouvelles règles et de nouveaux comportements qui sont également étranges pour les jeunes italiens, qu'ils ont eux-mêmes du mal à appliquer : utilisation de masques pour couvrir le visage, distanciation, couvre-

feu, isolement, impossibilité d'accomplir une série d'actes qui étaient autrefois « normaux » et à présent interdits parce que dangereux.

Dans une telle situation, il est essentiel que les jeunes migrants aient le plus de soutien possible, notamment individuel, comme ce qui devrait être fourni par le tuteur volontaire, lorsqu'il est présent.

Les difficultés décrites par de nombreux tuteurs dans les entretiens que nous avons recueillis de 2017 à aujourd'hui (absence d'assurance, de permis de travail et de remboursement des frais, mais aussi trop de mineurs en tutelle en même temps, résidant parfois loin du domicile du tuteur), ont été partiellement résolues par la Loi de finances du 2020, qui au sein du Fonds national pour accueillir les mineurs a alloué un million d'euros pour les activités de tutelle volontaire, en fixant la limite maximale de trois mineurs pour chaque tuteur.

Malheureusement, juste au moment où il semblait que la tutelle volontaire recevait enfin le soutien nécessaire, l'arrivée de la pandémie a créé des problèmes absolument inattendus, interrompant la relation physique entre les mineurs et les tuteurs, par exemple avec les visites régulières au domicile du tuteur.

Un tuteur rapporte que les deux garçons en tutelle, bien qu'ils ne le rendent pas explicite par des mots, sont désolés de l'interruption des réunions qui ont désormais marqué une agréable routine dans leur semaine : « un déjeuner de famille a été dédié à chacun le week-end, tous deux attendaient ce moment comme un privilège »<sup>13</sup>.

Néanmoins, à travers des appels vidéo, des appels téléphoniques, l'envoi de fichiers audio et vidéo, de nombreux tuteurs ont réussi à maintenir le contact avec les mineurs qui leur étaient confiés :

Un tuteur a dit qu'il avait écrit une lettre pour tous les enfants de la communauté, exprimant ses regrets de ne pas pouvoir les voir et, leur faisant sentir sa proximité, il a essayé de les encourager. La lettre a été traduite par le médiateur du centre qui a envoyé l'audio sur les téléphones de tous les enfants. Le tuteur a appris à quel point sa solidarité était très appréciée par les garçons<sup>14</sup>.

Dans le cas des 40 nouveaux adultes qui ont participé à l'enquête Save the Children, seulement 47,5% se sont vu attribuer un tuteur avant l'âge de 18 ans ; 37% ont déclaré avoir maintenu le contact même après, et 30,8% ont déclaré avoir régulièrement entendu parler de l'ancien tuteur pendant la pandémie. Cela montre que, bien que la relation formelle cesse à la majorité, la relation affective se poursuit tout de même souvent, malgré la distance imposée par les restrictions causées par le Covid-19 (Save the Children 2020, p. 32). Malheureusement, la

---

<sup>13</sup> Sperindè S., Chiurco L., Rossi F., 2020, *Una sfida oltre i confini. Esperienza di tutela volontaria di minori migranti*, 25 INAIPP Paper, p. 40

[[https://oa.inapp.org/bitstream/handle/123456789/712/INAPP\\_Sperinde\\_Chiurco\\_Rossi\\_Una\\_sfida\\_oltre\\_i\\_confini\\_I\\_P\\_25\\_2020.pdf?sequence=1](https://oa.inapp.org/bitstream/handle/123456789/712/INAPP_Sperinde_Chiurco_Rossi_Una_sfida_oltre_i_confini_I_P_25_2020.pdf?sequence=1)].

<sup>14</sup> *Ibidem*.

situation de la pandémie rend difficile l'application de la loi 47/2017 (dite loi Zampa), relative à la nomination d'un tuteur volontaire dans la vie des mineurs. Les manifestations de protestation qui ont suivi l'histoire dramatique d'Abou Diakite obligent le gouvernement à prendre de nouvelles dispositions :

Abou est né en 2005 dans la ville ivoirienne de Daloa et est devenu orphelin. Il part à 13 ans, avec des amis. Il traverse l'Algérie et la Libye, où il est enfermé pendant des mois dans un centre pénitentiaire. Finalement, il parvient à s'embarquer. Le 10 septembre, il a été secouru par l'ONG Open Arms. Le 5 octobre, il est décédé à l'hôpital Ingrassia de Palerme. [...]. Le tuteur a été désigné par le tribunal pour mineurs de Palerme le 1er octobre, alors que le garçon était déjà hospitalisé dans des conditions très graves. Selon la « loi Zampa » (47/2017), le tuteur aurait dû être nommé dans les 72 heures suivant l'arrivée en Italie du garçon. Le problème est que la quarantaine sur les navires brise la contrainte territoriale nécessaire à la procédure. Après l'épisode tragique, plusieurs associations siciliennes dirigées par le garant de l'enfance et de l'adolescence Pasquale D'Andrea se sont mobilisées pour demander un changement de système. Du ministère de l'Intérieur, ils ont fait savoir qu'à présent, l'indication est de rechercher des espaces appropriés à terre et qu'il n'y a pour le moment plus de mineurs non accompagnés en quarantaine sur les navires. « Notre action a eu un résultat positif - dit D'Andrea - Il a été décidé que jusqu'à ce que les enfants entrent dans le système d'accueil, la Croix-Rouge doit prendre la place du tuteur »<sup>15</sup>.

Pour les jeunes migrants majeurs et sans tuteur, pendant la pandémie, l'assistance d'associations et de bénévoles a été encore plus fondamentale. Par exemple, les membres du Centro Civico Zero, une association présente dans plusieurs régions, ont aidé des jeunes en quarantaine pour le paiement du loyer ou des courses. Dans certains cas, des collègues de travail sont intervenus au profit de ces jeunes, qui sont arrivés en Italie sans réseau familial, et donc particulièrement vulnérables. Toutefois, ce n'est pas seulement d'un soutien matériel dont ces jeunes gens ont besoin. Il faut aussi un soutien moral pour se confronter aux nouvelles règles pandémiques ; avant tout, il faut les connaître et en comprendre le sens. On enregistre donc les aides procurées par les associations au niveau des informations, par la réalisation de plates-formes, brochures, articles et vidéos en plusieurs langues qui décrivent les comportements corrects à tenir pendant la pandémie; on a aussi cherché à offrir aux mineurs et aux jeunes migrants un soutien légal<sup>16</sup> (pour obtenir un délai d'urgence permettant aux mineurs de rester dans le système d'accueil après la majorité) ou psychologique (colloques en plusieurs langues avec des spécialistes bénévoles, etc.)<sup>17</sup>.

Selon l'enquête de Save the Children<sup>18</sup>, les jeunes gens qui vivent dans une communauté d'accueil ont déclaré avoir reçu pour la plupart des informations sur les nouvelles règles de la

---

<sup>15</sup> Merli, *op. cit.* [<https://ilmanifesto.it/covid-19-effetto-terremoto-sui-minori-stranieri-non-accompagnati/>].

<sup>16</sup> [<https://www.asgi.it/famiglia-minori/emergenza-covid-minori-stranieri/>].

<sup>17</sup> [<https://tutelavolontaria.garanteinfanzia.org/materiali-informativi-su-emergenza-covid-19-0>].

<sup>18</sup> L'enquête, à laquelle ont participé 40 jeunes migrants, se veut « un témoignage de ce que les milliers de jeunes adultes présents en Italie aujourd'hui ont pu vivre ». Conformément aux statistiques officielles, l'ensemble du groupe interrogé est représenté uniquement par des jeunes, dont 30% contactés par les opérateurs de Civico Zero Roma,



part d'éducateurs, de coordinateurs d'établissements ou de travailleurs sociaux, mais il y a aussi ceux qui disent ne pas avoir eu d'indications, peut être aussi pour des problèmes linguistiques :

Un garçon a dit « il n'y avait qu'une feuille avec les règles écrites, mais pour les lire, il faut connaître l'italien, elles ont été écrites uniquement en italien »<sup>19</sup>.

Dans certains cas, c'est le tuteur d'entreprise qui les a suivis pendant le stage qui a donné aux jeunes migrants les informations nécessaires sur la nouvelle situation :

Sara nous dit que des gars lui ont écrit "alors pouvons-nous sortir ou ne pouvons-nous pas sortir ?" et elle dit "ils n'ont pas compris ce qu'ils avaient à faire, car ils voyaient de toute façon leur avenir menacé. Même l'aspect travail était vraiment un point d'interrogation, pour eux comme pour tout le monde, mais pour eux encore plus"<sup>20</sup>.

On voit combien est importante la présence de ceux qui deviennent de véritables points de repère pour les jeunes migrants confrontés à un événement totalement imprévu. Sans une aide de la part de personnes en qui ils ont confiance, dans une langue qu'ils comprennent, les risques d'infraction, mais aussi de découragement et de dépression, ou de rébellion, se font plus réels.

### **Problèmes et opportunités en temps de Covid 19**

Les domaines les plus touchés par la pandémie dans la vie des mineurs sont ceux de l'éducation et du travail. Comme indiqué dans le rapport de l'INAPP, pour les jeunes migrants sans références familiales, même l'élément temporel - le temps suspendu et fermé de la pandémie - est un « élément de grande préoccupation », car il fait suite à l'incertitude sur la régularisation de leur situation juridique, en l'absence de stages et d'activités de travail nécessaires au renouvellement des documents une fois qu'ils ont atteint la majorité. Étant donné que la plupart des mineurs arrivent en Italie à l'âge de seize ou dix-sept ans, le temps nécessaire pour les aider à trouver des possibilités de séjour légal et éviter la clandestinité est très court, même dans une situation normale. Pendant la pandémie, le temps devient un facteur de stress exponentiel. L'angoisse est également répandue chez les jeunes de 18 ans déjà en possession de documents et de permis de séjour, car ils savent que ces documents sont temporaires et qu'un projet d'étude ou un travail en cours est nécessaire pour les renouveler. De plus, contrairement aux mineurs, les adultes ont pour la plupart quitté le système d'accueil et doivent subvenir à leurs besoins en matière de nourriture et d'hébergement.

Pour la moyenne des enfants dont la socialisation primaire a eu lieu en Italie, la scolarité est considérée comme obligatoire et « normale ». Dans certains environnements, l'école sera

---

27,5% par Civico Zero Milano, 22,5% par Civico Zero Torino et 20% par Civico Zero Catania. Pour l'âge, on a décidé d'adresser l'enquête à un groupe de garçons entre 18 et 21 ans. Sur les 40 jeunes gens contactés, 35% ont 20 ans, 32,5% ont 18 ans, 25% ont 19 ans et les 7,5% restants ont 21 ans. En particulier, en ce qui concerne ceux qui ont actuellement 18 ans, 6 sur 13 ont déclaré avoir eu 18 ans pendant la quarantaine (entre mars et mai 2020). Cf. Report Save the Children, 2020.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 42.

perçue comme un fardeau dont il faut se débarrasser le plus rapidement possible, mais dans la plupart des cas, elle se poursuivra quand même jusqu'à la durée minimale requise par la loi. Cela n'implique pas que tous les jeunes italiens soient en mesure d'acquérir les compétences requises par leur niveau scolaire, mais il est difficile pour un garçon italien de ne pas aller à l'école. Ce n'est cependant pas le cas des mineurs, dont la plupart sont issus de parcours scolaires fragmentés et n'ont souvent pu fréquenter aucune école. Surtout dans le cas des filles, les tuteurs racontent dans les entretiens la difficulté de les convaincre de l'importance des études, lorsque ce modèle de comportement se heurte à tout ce qu'elles ont appris pendant leur enfance :

Celui qu'elle a eu le plus de mal à accepter a été l'école. J'ai tout fait pour lui expliquer que c'était important. Elle avait suivi quatre ans d'école dans son pays et dans son monde, c'était le mieux qu'une femme pouvait faire, elle ne peut donc pas comprendre l'importance d'étudier. Elle a intériorisé une vision féminine différente de la mienne, et là-dessus nous avons parfois des bagarres, je la gronde et lui dis que si elle n'étudie pas, elle se retrouvera à la rue, mais c'est difficile. Même en ce qui concerne les règles d'hygiène, il y avait parfois des difficultés, par exemple comment gérer les déchets, ou le fait que les fois où elle dormait chez moi, elle voulait dormir par terre parce qu'elle y était habituée. Un autre problème est le sens du temps, il lui est difficile de suivre les horaires, les délais auxquels nous sommes habitués ici. Et la langue, bien sûr, mais on arrive à se comprendre (S. A., tuteur, entretien recueilli le 21/02/19).

En fonction de l'âge d'arrivée, l'objectif principal des tuteurs est d'amener les mineurs au brevet des collèges. Cependant, cela implique un parcours très différent de celui de leurs pairs italiens.

Une recherche qualitative de la Fondation ISMU (Iniziativa e studi sulla multiethnicità)<sup>21</sup> a mis en évidence que les problèmes sont principalement liés au fait qu'à leur arrivée, les mineurs sont sur le point d'atteindre la majorité et doivent donc faire face à ce qui se passera lorsqu'ils quitteront le système d'accueil pour les mineurs<sup>22</sup>. En général, étant donné le manque de compétences scolaires adaptées à leur âge, les mineurs suivent principalement des cours dans les Centres provinciaux d'éducation des adultes (CPIA). Malheureusement, les données à cet égard sont partielles et fragmentées. Le registre national des Centres provinciaux d'éducation des adultes (CPIA) note qu'en 2018, sur 31 058 élèves âgés de 18 ans ou moins, suivant des cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue italienne et des cours de premier niveau, environ 69% ne sont pas citoyens italiens, mais il est impossible de savoir combien d'entre eux sont mineurs<sup>23</sup>.

---

21 Fondazione ISMU, 2021, Ventiseiesimo rapporto sulle migrazioni, Franco Angeli, Milano, p. 141.

22 Santagati M., Colussi E., 2020, Alunni con background migratorio in Italia. Le opportunità oltre gli ostacoli. Rapporto nazionale ISMU [<http://www.integrazionemigranti.gov.it/Documenti-e-ricerche/ismu-alunni-con-background-migratorio.pdf>].

23 De Sanctis M.G., 2020, *Gli alunni con background migratorio. A.s. 2017/18*, in Santagati M., Colussi E., Rapporto nazionale ISMU, p. 17-62 [<http://www.integrazionemigranti.gov.it/Documenti-e-ricerche/ismu-alunni-con-background-migratorio.pdf>].

Les CPIA ont été définis par un enseignant dans une lettre ouverte comme « le fantôme de l'école italienne »<sup>24</sup>. Ils accueillent des adultes italiens et étrangers dans des conditions de grande vulnérabilité, et des mineurs étrangers non accompagnés. Toutefois, pendant la pandémie les besoins de ces étudiants n'ont pas été pris en compte dans leur spécificité. L'enseignement à distance s'est souvent avéré difficile et parfois impossible.

Les enfants ont dû cesser de fréquenter l'école ou leurs stages. Le DAD (téléenseignement) a été activé avec beaucoup de difficultés avec les enseignants des CPIA, les écoles dont personne ne parle et qui accueillent les enfants les plus problématiques parce qu'ils ont soit abandonné l'école, soit dans le cas des mineurs, ils doivent apprendre une nouvelle langue et obtenir le diplôme de collège en peu de temps<sup>25</sup>.

La lettre ouverte de Ennio Avanzi souligne aussi comment le manque de fréquentation avec des pairs italiens a eu des répercussions importantes sur les étudiants, en particulier au niveau linguistique.

Pour de nombreux étudiant.e.s, plus d'un an de suspension des cours en classe a signifié, signifie et signifiera, perdre la seule chance d'apprendre l'italien, de commencer un cours de formation professionnelle<sup>26</sup>.

Se référant à son propre territoire, l'enseignant ajoute :

Je pense pouvoir dire que, au moins à Turin, le travail de coordination et de suivi des bureaux régionaux et territoriaux du ministère a fait totalement défaut [...] En l'absence de coordination, par rapport au papa, les cinq CPIA de Turin ont des méthodes complètement différentes : elles vont des réalités qui se déroulent presque exclusivement de façon distancielle depuis des semaines, à d'autres qui garantissent des cours de fréquentation uniquement "pour une scolarité basse" [...]. Les étudiant.e.s souffrent d'une inconcevable diversité de traitement dans le même type d'école publique, dans la même métropole<sup>27</sup>.

Malgré l'absence d'une intervention spécifique de l'État pour ces écoles, de nombreuses ressources ont été activées dans les territoires, comme le dit un autre enseignant :

Les groupes régionaux PAIDEIA, et aussi les USR, ont été chargés d'accompagner les CPIA dans l'exercice de l'enseignement à distance, avec des mesures d'accompagnement, des formations, une assistance à distance et la diffusion en ligne d'outils utiles. Le réseau RIDAP du Prof. Emilio Porcaro du CPIA métropolitain de Bologne en collaboration avec la direction du magazine *Tuttoscuola*, dans le cadre du projet "L'école aide l'école" a présenté des actions de soutien destinées aux enseignants du CPIA, pour apporter des idées concrètes et réalisables pour faire

---

<sup>24</sup> Avanzi E., 2020, *I CPIA sono il fantasma della scuola italiana. Lettera aperta pubblicata* [<https://www.orizzontescuola.it/i-cpia-sono-il-fantasma-della-scuola-italiana-lettera/>].

<sup>25</sup> De Marchi L., *Minori Stranieri Non Accompagnati in tempo di Covid* [<https://epale.ec.europa.eu/it/blog/minori-stranieri-non-accompagnati-tempo-di-covid>], 15-02-2021.

<sup>26</sup> Avanz E., *I CPIA sono il fantasma della scuola italiana* [<https://www.orizzontescuola.it/i-cpia-sono-il-fantasma-della-scuola-italiana-lettera/>], il 20-12-2020.

<sup>27</sup> *Ibidem*.

face à la situation d'urgence. Des expériences intéressantes en ce sens ont été illustrées par exemple par les enseignants du CPIA de Lecco, formateurs du Programme 1080 "Pôles Innovants" du Plan National École Numérique, auquel le CPIA de Grosseto a également participé pour le réseau CPIA de Toscane, avec la création de narrations et de vidéos didacticiels grâce à un travail coopératif en ligne<sup>28</sup>.

Dans ce cas, les tuteurs bénévoles doivent à leur tour prendre un « bain de réalité » (De Marchi, 2020) pour le sentiment de parentalité indiqué comme l'un des éléments de leur rôle. Définition ambiguë, car il ne s'agit pas d'une véritable parentalité comme dans l'adoption, on ne vit pas dans la même maison, et il est important qu'il n'y ait pas d'illusions à cet égard tant du point de vue des tuteurs que des mineurs qui leur sont confiés. Cependant, sans exercer une certaine forme de parentalité, les tuteurs n'arriveront pas à conduire les jeunes migrants à la socialisation dans le monde qui les entoure. En outre, avoir à ses côtés un tuteur qui s'engage à soutenir l'enfant individuellement peut vraiment faire la différence dans la possibilité pour le jeune migrant de faire face à la pandémie de manière constructive, notamment poursuivre le processus scolaire.

La proximité de Luigi pendant cette période pandémique a été significative pour Kalid. Ils se connectaient pendant une heure par jour pour effectuer les devoirs scolaires ensemble et pour permettre à Kalid d'acquérir les compétences requises pour obtenir le certificat informatique européen (ECDL) (*Ibidem*).

Dans la description de la relation entre Luigi et Kalid, il ressort un niveau de confiance si élevé qu'il permette à Luigi de montrer à Kalid à quel point serait une erreur de fonder son avenir uniquement sur le fait d'être doué pour le football. Le garçon apprend à ne plus se projeter sur un personnage virtuel généralisé composé de footballeurs millionnaires, mais sur un nouvel profil d'adulte représenté par quelqu'un qui exerce une profession rémunérée et satisfaisante. Le tuteur affirme son point de vue sans dénigrer celui de Kalid, et ce dernier l'écoute car à ses yeux, il est un adulte de confiance, avec qui il a établi un lien affectif fort, également influencé par la gratuité du soutien reçu. Luigi n'est pas payé pour aider Kalid à faire ses devoirs, ce qui fait de lui plus un parent qu'un opérateur.

Luigi a raisonné avec Kalid sur le fait que sa carrière de footballeur ne serait pas rapide comme l'éclair et qu'il est donc important d'entreprendre une formation alternative pour apprendre autant que possible. Non seulement le football, mais peut-être même une école d'informatique lui garantira un meilleur avenir professionnel (*Ibidem*).

On retrouvera des situations semblables entre tuteurs et mineurs à l'égard des expériences de travail en pandémie. D'après les rapports d'organisations internationales et les témoignages de jeunes migrants et des tuteurs, les opportunités de mineurs d'entrer dans le monde du travail

---

<sup>28</sup> Verzé V., La mia esperienza nel CPIA al tempo della pandemia. Per non dimenticare [<https://epale.ec.europa.eu/it/blog/la-mia-esperienza-nel-cpia2-al-tempo-della-pandemia-non-dimenticare>], 16-02-2021.

italien consistent pour la plupart en des stages rémunérés d'une durée de six mois, avec l'espoir de les transformer en de réels contrats de travail. Ces parcours d'insertion socio-professionnelle des jeunes migrants sont financés au niveau central, régional et municipal, ou, plus rarement, au niveau privé. Le premier projet organique de ce type a été organisé en 2012 par la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration, dans le but de parvenir à l'autonomie des mineures à travers la « dot individuelle »<sup>29</sup>. Elle assure, en plus d'un petit salaire, le développement des compétences (dot de qualification) ou l'insertion socio-professionnelle par l'activation de stages (dot d'emploi), jusqu'à l'accompagnement dans la recherche d'un logement. Depuis 2015, la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration a encore élargi son intervention, en donnant vie au projet « Voies de formation, de travail et d'intégration des jeunes migrants », financé sur les ressources du Fonds social européen (pour un total de 9 millions d'euros) destiné aux jeunes de 18 ans qui quittent le système d'accueil.

---

<sup>29</sup> Chaque « dot » individuelle permet la prestation de services relatifs à trois domaines spécifiques (accueil et prise en charge, formation; travail) et la reconnaissance d'une contribution au sujet proposant (égale à 2 000 €, pour la réalisation d'activités en faveur du placement socio-professionnel du bénéficiaire pour une durée maximale de 64 heures), une allocation de présence au bénéficiaire (égale à 500 € par mois, pour la participation au stage de 5 mois), une contribution à l'organisation d'accueil du stage (égale à 500 €, pour la réalisation d'activités de tutorat et de coaching d'une durée maximale de 16 heures). Source: Ministère du Travail et des Politiques Sociales, Percorsi di integrazione socio-lavorativa per minori stranieri non accompagnati e giovani migranti, 2017 [<http://www.integrazionemigranti.gov.it/Progetti-e-azioni/Pagine/Percorsi-di-integrazione-socio-lavorativa-per-minori-non-accompagnati-e-giovani-migranti-.aspx>].

Tableau 4: Résultats Parcours d'intervention pour la formation, travail et intégration des jeunes migrants, 2019

	Phase I	Phase II	Total
Nombre de projets qui seront financés	960	850	1 810
Candidatures reçues	1 670	1 450	3 120
Stages activés	944	853	1 797
Stages terminés	865	739	1 604
Stages interrompus	79	114	193

Source : données du ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Malheureusement, l'arrivée de la pandémie interrompt tous les stages entamés au printemps 2020, dont beaucoup se situaient dans le secteur de la restauration, le plus touché par les fréquents *lock-down*.

Marcello di Pollina, directeur du développement d'Archè Impresa Sociale srl, déclare que "on ne peut pas cacher que le Covid-19 a été dévastateur pour la bonne réalisation des projets", à la lumière, par ailleurs, d'environ 90% des stages suspendus, dans tous les secteurs, notamment dans les secteurs de la restauration, « les plus touchés ». Et il explique comment c'était un problème qu'eux-mêmes, en tant que promoteurs et agents pour l'emploi, devaient résoudre "projet par projet, secteur par secteur, entreprise par entreprise, communauté par communauté, garçon par garçon". De ce point de vue, ajoute Di Pollina, la gestion des stages financés par les organismes publics a été plus complexe, car elle était liée par les dispositions adoptées par l'administration centrale. En revanche, la gestion des projets de formation financés par des entités privées a été moins complexe « car l'outil est plus flexible, il est devenu beaucoup plus malléable [...] en fonction de la situation » (Save the Children, 2020, p. 35).

Les réactions des jeunes migrants face à la perte du stage ont été la peur pour l'avenir, la colère et surtout l'angoisse :

La première réaction que tous les garçons ont eu a été un immense regret, car ils avaient enfin pu s'engager dans un chemin pratique, un chemin qui produisait tant d'attentes en eux. Avoir dû l'interrompre de cette manière, en particulier pour ceux qui venaient de commencer, a été un coup dur (entretien avec Marianna Cona, responsable de l'agence pour l'emploi d'Archè Impresa Sociale s.r.l. (*Ibid.*, p. 36).

Au cours de l'été, avec la première réouverture, de nombreuses entreprises ont repris les stages. Cependant, les graves dommages qu'ils ont subis font que la situation est encore très difficile. Avant la pandémie, de nombreux stagiaires étaient embauchés par l'entreprise à la fin du projet de formation, mais l'inverse était également vrai. La loi interdit de faire plus d'un stage dans la même entreprise, pour l'empêcher de profiter de la situation, mais rien n'interdit qu'elle

remplace un nouveau stagiaire par le précédent. Cela dépend aussi du type de travail : pour une entreprise de menuiserie, de mécanique, etc., embaucher un stagiaire, dans les premiers temps, peut être un coût plutôt qu'un avantage, car ce sont des emplois qui nécessitent l'acquisition de capacités spécifiques. Dans d'autres activités, les compétences requises sont moins complexes et il est plus facile de remplacer un jeune migrant par un autre après les 5 mois de formation, comme le dit l'une des personnes interrogées :

J'ai commencé à travailler pendant 6 mois avec un stage. Ensuite, j'ai eu un contrat d'un an, jusqu'en 2019. J'ai travaillé dans une pâtisserie. J'ai passé un très bon moment car c'était une bonne expérience. Les gens là-bas étaient bons. Ils ont dit "travaillons tous ensemble" pour me faire apprendre d'autres choses, lentement. Je voulais continuer à travailler là-bas, mais d'autres types qui faisaient des stages comme moi sont également venus. Lorsque mon contrat a expiré, ils ne m'ont pas ajouté et malheureusement, l'expérience a pris fin (*Ibid.*, p. 37).

D'un autre côté, la pandémie mise à part, la fragilité de l'économie italienne au cours des dernières années a conduit à la fermeture de certaines entreprises, interrompant la relation de travail ; cela est devenu presque la norme en temps de Covid 19, comme en témoigne un jeune migrant :

En 2016, j'ai travaillé pendant 5 mois dans une entreprise qui fabriquait des tuyaux en plastique (ceux utilisés pour l'irrigation). Ensuite, j'ai voulu rester, mais ils m'ont dit que je ne pouvais pas. [...] Ensuite, après avoir fait un autre stage, en tant que magasinier, mais cela s'est aussi terminé au bout de 5 mois, malheureusement l'entreprise a fermé ses portes. [...] En 2019 j'ai commencé ce nouveau stage dans une pizzeria, [...] il devait se terminer en mars, mais ensuite la pandémie est arrivée et on m'a dit que la cuisine était suspendue (*Ibid.*, p. 40).

Pendant la première réouverture, les entreprises ont recommencé à proposer des stages, lesquels, en étant financés par des organismes extérieurs, sont également un avantage pour elles, mais étant donné les dégâts de la fermeture, ils risquent de ne pas faire l'objet d'un emploi réel à la fin de l'expérience. Malgré cela, les stages sont quand même indispensables pour le renouvellement des documents et pour garantir aux jeunes migrants une autonomie économique minimale. Ils sont donc en tout cas très précieux, comme on l'a vu pendant l'observation participante au sein du chat pour les tuteurs de la mineure de Latium, qui a montré comment, pendant la pandémie, la principale préoccupation des tuteurs était de chercher un stage aux jeunes migrants dont ils s'occupaient. Souvent, le chat a également été un moyen de faire circuler des informations parmi les tuteurs pour savoir où trouver les entreprises disponibles aux stages.

Un autre aspect qui se dégage du chat et des rapports des associations est la rareté des stages aujourd'hui disponibles - étant donné que de nombreuses entreprises, notamment dans le secteur de la restauration, n'ont plus ouvert ou se contentent de faire des livraisons à domicile. Cela signifie que les jeunes migrants ne peuvent plus choisir librement l'expérience qui les

intéresse le plus ou l'environnement professionnel pour lequel ils ont plus d'aptitudes, mais ils doivent accepter toutes les possibilités qui leur sont offertes.

Il s'ensuit que, une fois encore, les tuteurs doivent servir de pont entre les attentes des jeunes et la réalité, et les guider à l'accepter sans pour autant renoncer totalement aux rêves. Ce n'est pas facile, comme en témoignent les différentes interventions dans le chat.

Dans certains cas, les tuteurs ont enregistré des protestations et ont expliqué que la situation ne permettait pas de faire autrement. Dans d'autres cas, les jeunes migrants eux-mêmes ont décrit le problème avec beaucoup de clarté au bénéfice de leurs pairs dans la même situation, en les invitant à profiter de toutes les opportunités de formation ou d'emploi.

À mon avis, un message sur ce que je peux recommander aux gars, aux gars comme moi, est une chose. Si quelqu'un a l'occasion d'étudier, faites-le. [...] Si vous voulez que les gens vous aident, vous devez vous aider. Cela vient plus facilement. À mon avis, c'est important. C'est étudier et suivre un chemin et s'engager. C'est la première urgence à mon avis (Save the Children, 2020, p. 38).

Il y a aussi des expériences positives malgré la pandémie, qui à partir des stages se sont transformées en emplois avec un contrat régulier. Comme le dit un tuteur d'entreprise :

La plus belle satisfaction, la plus grande satisfaction, a été de voir la réaction à la proposition de contrat de travail dans les yeux des garçons [...] qui n'ont plus cessé de nous remercier (*Ibid.*, p. 36).

### **En conclusion : faire face aux traumatismes passés pour activer la résilience dans le présent**

La plupart des mineurs arrivés en Italie ont vécu des expériences d'isolement dans les prisons libyennes, ou pendant la soi-disant route des Balkans. Être enfermé en prison, ne pas pouvoir se déplacer librement, vivre dans une situation d'incertitude et de risque qui entraîne même la perte éventuelle de la vie, ce n'est pas nouveau pour ces jeunes gens. Paradoxalement, puisque nous avons parlé de la nécessité de leur « resocialisation » aux normes et règles dictées par l'urgence sanitaire, on peut dire que pour beaucoup d'entre eux, ces règles ne sont pas considérées comme nouvelles ; cependant, l'espoir du voyage migratoire était de ne plus avoir à se soumettre à de telles contraintes. Or, le fait de se retrouver à leur arrivée dans une situation qui est certes très différente, mais similaire à certains égards à celle qu'ils fuyaient, peut conduire à un refus des règles pandémiques encore plus fort que celui vécu par leurs pairs italiens, pour lesquels l'obligation de réclusion était en fait quelque chose inconnu auparavant.

Ce n'est pas un hasard si plusieurs opérateurs rapportent que la pandémie a conduit à la réactivation des émotions liées à un traumatisme antérieur :

Rester longtemps fermé a fait réapparaître des phénomènes de perturbations post-traumatiques. Beaucoup, avec les différences nécessaires, ont revécu le sentiment de l'emprisonnement libyen, déclare Maria Chiara Monti, ethno-psychologue au Centre Penc, qui



suit près de 40 mineurs étrangers à Palerme. Certains n'acceptent pas la mise en quarantaine ou le transfert vers les hôtels Covid car ils sont asymptomatiques. Et qui ne remarquent pas que la positivité est un danger. Il y a ceux qui ont répondu par un déni, en n'acceptant pas le résultat des tampons, ou par la suspicion et la paranoïa, qui sont également le résultat d'histoires passées de violence subie et de méfiance envers les institutions (*Ibidem*).

Cependant, à en juger par les témoignages recueillis, l'analogie entre la situation présente et la situation passée n'est pas seulement un facteur de désespoir et de déni, mais aussi un moyen de se renforcer. Si pour bon nombre de ceux qui viennent d'arriver c'est la douleur qui prévaut, on trouve souvent, parmi ceux qui ont eu l'occasion de connaître une réalité italienne autre que celle bouleversée par le Covid, le courage de faire face aux difficultés actuelles et de ne pas perdre l'espoir. Ce courage vient aussi d'un passé que l'on a déjà commencé à élaborer, et qui donc ne représente plus une blessure vivante, mais une cicatrice à laquelle on a survécu.

En effet, dans certains cas, la relation avec un passé douloureux est une incitation à la résilience, comme en témoigne un jeune migrant de Guinée :

Nous savions ce qui se passait à l'extérieur. Et ici de temps en temps nous nous asseyions, jouions, parlions pour passer le temps. Ce n'était pas une période facile : être seul au même endroit sans bouger, sans faire autre chose, était difficile. Nous avons pensé sortir davantage, mais nous avons vécu des choses encore plus difficiles là où nous étions enfermés. Nous avons vécu là-bas les moments les plus difficiles, disons-le ainsi (*Ibid.*, p. 40).

La capacité de nombreux mineurs à affronter l'énième obstacle représenté par la pandémie sans se décourager, nous voyons aussi dans les résultats de l'enquête (précieuse pour nous, même si le nombre de réponses a été limité) réalisée *via* Facebook sur la plate-forme U-Report on the Move (c'est une plate-forme digitale UNICEF qui permet aux jeunes migrants et réfugiés en Italie d'exprimer leur voix sur des questions importantes et d'interagir avec un réseau d'experts pour obtenir des conseils gratuits). L'enquête lancée sur la plate-forme a reçu 194 réponses de mineurs résidents dans toute l'Italie, dont 90% de mâles (ce qui est cohérent avec le fait que la grande majorité des mineurs non accompagnés sont de sexe masculin). Seuls 21% d'entre eux actuellement ont un travail ; 38% ont enregistré un impact négatif du Covid sur leur situation de travail (côtés par 14% qui travaillent mais qui ont vu leurs revenus diminuer en raison de la pandémie), tandis que 30% déclarent qu'ils n'ont pas eu d'emploi avant même l'urgence. Seulement 7% n'ont subi aucune conséquence sur leur projet de vie. Cependant, 48% entre eux restent optimistes, démontrant la forte résilience déjà démontrée lors du difficile voyage migratoire<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup>

[<https://onthemove.ureport.in/opinion/4948/?fbclid=IwAR1ZmyfZM5FXXZAT9aBh8L-jDvx9runh0NKgjlqLndeA0S1OMLPqvOWKGR8>].

---

## Bibliographie

Beck U., 1999, *Che cos'è la globalizzazione: rischi e prospettive della società planetaria*, Roma, ed. Carocci.

Beck U., 2000, *La società del rischio*, Roma, ed. Carocci.

Berger P., Luckmann T., 1966, *La realtà come costruzione sociale*, Bologna, ed. il Mulino.

Bichi R. (ed.), 2008, *Separated Children. I minori stranieri non accompagnati*, Milano, ed. Franco Angeli.

Blangiardo G., Ortensi L.E., 2021, *Gli aspetti statistici*, in Cesareo V. (a cura di), *Ventiseiesimo Rapporto sulle migrazioni 2020*, Milano, ed. Franco Angeli, p. 73-88.

Campani G., Salimbeni O. (a cura di), 2006, *La fortezza e i ragazzini*, Milano, ed. Franco Angeli.

Carbone I., 2020, *Mappatura dei progetti a favore dei MSNA in Italia*, in CeSPI, *Primo rapporto sui minori stranieri non accompagnati*, p. 97-131 [[https://www.cespi.it/sites/default/files/osservatori/allegati/rapportomsna\\_in\\_italia\\_2020\\_def.pdf](https://www.cespi.it/sites/default/files/osservatori/allegati/rapportomsna_in_italia_2020_def.pdf)].

Castells M., 2010 [1996], *The Information Age: Economy, Society and Culture*, vol. 1, Oxford, ed. Wiley Blackwell.

D'Ignazio G., Fiorita N., Gambino S., Raniolo F., Ventura A. (a cura di), 2014, *Transizioni e democrazia nei Paesi del Mediterraneo e del vicino Oriente*, Cosenza, ed. Periferia.

De Luca M., Montesanti L., Veltri F., 2020, *La comunicazione negli stati di crisi ed emergenza: dai discorsi ai tweets di Giuseppe Conte*, in Cersosimo, D., Cimatti F., Raniolo F. (a cura di), *Diseguaglianze e resilienza ai tempi del Covid-19. Saggi da Arcavacata*, Roma, ed. Donzelli, p. 287-294.

De Marchi L., 2020, *Minori stranieri non accompagnati, una sfida per il nostro sistema di accoglienza e di integrazione*, in Leone L., Noury R. (a cura di), *I dimenticati. Coloro che non sono ripartiti dopo la pandemia*, Infinito, ed. Digitale, p. 21-35.

Elia A., 2011, « *Les enfants derrière les barbelés de l'Europe* », *Les Politiques Sociales*, vol. 3-4, p. 118-129.

Giddens A., 1994, *Le conseguenze della modernità: fiducia e rischio, sicurezza e pericolo*, Bologna, ed. il Mulino.

Giovannetti M., 2002, *Minori non accompagnati: racconti di viaggi, speranze, miserie. Analisi dei percorsi e strategie di intervento*, in Favaro G., Napoli M. (a cura di), *Come un pesce fuor d'acqua*, Milano, ed. Guerini e Associati, p. 20-38.

Pepino L., 2002, « La Legge Bossi-Fini. Appunti su immigrazione e democrazia », Diritto, immigrazione e cittadinanza, n° 3, p. 9-21.

Ricucci R., 2018, I MSNA: il fenomeno sociale, in Long J. (a cura di), Tutori volontari di minori stranieri non accompagnati. Materiale per l'informazione e la formazione, Roma, ed. Cedam, p. 11-21.

Salimbeni O., 2011, Storie minori. Realtà ed accoglienza per i minori stranieri in Italia, Pisa, ed. Ets.

Save the Children, 2012, L'accoglienza dei minori in arrivo via mare, Rapporto di monitoraggio delle comunità alloggio per minori in Sicilia, Puglia e Calabria, Roma, Progetto Presidium VII.

Save the Children, 2017, Atlante minori stranieri non accompagnati in Italia. Prima di tutto i bambini, Milano, ed. Mondadori.

Save the Children, 2019, Piccoli schiavi invisibili 2019. Rapporto sui minori vittime di tratta e grave sfruttamento [[https://s3.savethechildren.it/public/files/uploads/pubblicazioni/piccoli-schiavi-invisibili-2019\\_0.pdf](https://s3.savethechildren.it/public/files/uploads/pubblicazioni/piccoli-schiavi-invisibili-2019_0.pdf)].

Save the Children, 2020, Superando le barriere. Percorsi di accoglienza e inclusione dei giovani migranti [<https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/pubblicazioni/superando-le-barriere>].

Savio G., 2015, « I metodi di accertamento dell'età cronologica dei sedicenti minori stranieri tra giurisprudenza e prassi applicative », Questione Giustizia, marzo, en ligne [<https://www.questionegiustizia.it/articolo/i-metodi-di-accertamento-dell-eta-cronologica-dei-05-03-2015.php>].

Segatto B., Di Masi D., Surian A. (a cura di), 2018, L'ingiusta distanza. I percorsi dei minori stranieri non accompagnati dall'accoglienza alla cittadinanza, Milano, ed. Franco Angeli.

Signorelli I., Santangelo C., 2014, « Il profilo dei minori non accompagnati in Italia e in Calabria: dati statistici e implicazioni sociali », in AA.VV. (a cura di), Immigrazione in Calabria–Focus Minori non accompagnati, Rapporto di ricerca Study in Action. Studi e Azioni integrate su Immigrati, Rom e Vittime di tratta, POR Calabria FSE 2007-2013, Asse III Inclusione Sociale, Obiettivo specifico G, Regione Calabria, Field, Dispes-Unical, p. 359-421, [[https://www.unical.it/portale/strutture/dipartimenti\\_240/dsps/ricerca/laboratori/osswelmigra/pubblicazioni/1](https://www.unical.it/portale/strutture/dipartimenti_240/dsps/ricerca/laboratori/osswelmigra/pubblicazioni/1)].

Silva C., Campani G. (a cura di), 2004, Crescere errando. Minori immigrati non accompagnati, Milano, ed. Franco Angeli.

---

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Lucia Montesanti, Francesca Veltri, "Soutenir les mineurs étrangers non accompagnés pendant le Covid 19 : un aperçu sur le rôle des tuteurs, des associations et des institutions en Italie", Sciences et actions sociales [en ligne], N°15 | année 2021, mis en ligne le date 8 juin 2021, URL : <http://www.sas-revue.org/83-n-15/dossier-n-15/214-soutenir-les-mineurs-etrangers-non-accompagnes-pendant-le-covid-19-un-apercu-sur-le-role-des-tuteurs-des-associations-et-des-institutions-en-italie>

---

## Auteur

### Lucia Montesanti

Università di Catanzaro,  
lucia.montesanti@unicz.it

### Francesca Veltri

Università della Calabria,  
francesca.veltr@unical.it

---

## Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors